Le Livre blanc sur la défense de 1972

(Chapitres 1 et 2)

CHAPITRE I

LA POLITIQUE DE DÉFENSE DE LA FRANCE

1. NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DE DÉFENSE

La réalité d'une défense a pour origine la réalité d'une conception politique.

La France est une des plus anciennes nations de l'Europe occidentale. La première, elle a forgé son unité politique. Sa situation géographique, ses richesses économiques, sa tradition, sa langue, sa culture et son rayonnement ont, à travers guerres et batailles, assuré cette unité et continuent, dans ses ressorts les plus profonds, d'en être le ciment. Certes, la solidarité européenne est reconnue comme une nécessité, l'union économique de l'Europe comme un facteur de progrès déterminant pour chacune des nations qui la composent. Mais l'union économique n'entraîne pas l'effacement de l'idée nationale tant il est vrai que la croissance de la capacité industrielle et de la richesse augmente les chances politiques de chaque nation.

Il est vrai que de nos jours la solidarité internationale, et, au premier chef, pour ce qui nous concerne, la solidarité européenne modifient profondément les données de la pensée et de l'action politiques. Certains même concluent des caractères du temps présent, notamment du développement des échanges commerciaux, du mélange des intérêts industriels, de la prédominance de communications dont la puissance échappe aux gouvernements, enfin d'une certaine dynamique de l'idée européenne, que l'idée nationale est en voie d'affaiblissement.

Face à cette appréciation, il convient de considérer la politique strictement et profondément nationaliste des très grandes puissances de notre époque, la force de l'idée nationale dans tous les continents - Asie, Afrique, et aussi Amérique du Sud - qui ont vu la naissance d'États indépendants depuis peu et qui s'ouvrent à la recherche d'une plus grande indépendance, enfin, en Europe même, la renaissance de l'idée nationale dès que la croissance de la capacité économique donne des chances neuves à la politique ou dès que les intérêts fondamentaux d'un peuple sont en cause.

Pour ce qui nous concerne, nous devons, à ces considérations d'ordre général, ajouter certains choix extérieurs qui résultent de la situation et du caractère propre de la France. Le maintien des relations traditionnelles d'alliance et d'amitié avec les États-Unis demeure une donnée fondamentale de notre politique comme de l'avenir du monde occidental auquel nous appartenons. Des liens étroits avec la Grande-Bretagne sont dans la nature des choses et dans l'intérêt profond des peuples français et britanniques. Sur le continent, la réconciliation et, au-delà, la coopération avec la République Fédérale d'Allemagne sont une nécessité pour l'équilibre et la paix de l'Europe ; des rapports amicaux et confiants avec les puissances latines voisines et, d'une manière générale, avec les pays européens de la Méditerranée sont établis et doivent être développés. Au-delà, à mesure que pourrait s'affirmer une conception européenne de l'indépendance et de la puissance, l'intérêt d'être un élément dynamique de cette nouvelle entité doit être pris en grande considération. L'ensemble de ces choix exige le maintien de la personnalité et de la capacité françaises - c'est-à-dire de la France en tant que telle. En outre, l'existence d'une France forte et consciente de son rôle est de nature à favoriser la paix du monde sous

deux aspects cruciaux d'une part, la sécurité du continent européen dans son ensemble, y compris la Russie avec laquelle il est de notre intérêt, et d'un intérêt commun, d'établir, malgré la différence de régime, des rapports de coopération et de concertation; d'autre part, la coopération avec le monde du Moyen-Orient, de l'Afrique et de Madagascar.

Dès lors, l'existence, l'indépendance et la force de la France sont le point de départ d'une politique qui prend naturellement appui sur le sentiment de la nation et la volonté de son développement.

Sans doute a-t-il pu être dit après le dramatique échec de 1940, et l'apparition de puissances gigantesques, tels les Etats-Unis, l'Union Soviétique et bientôt la Chine, que la défense nationale est une prétention vaine pour une puissance moyenne qui devrait s'en remettre à l'un des grands du soin d'assurer sa protection. En apparence, la séparation du monde en deux blocs après 1945 a pu donner un semblant de démonstration à cette thèse. Mais si, dans les années suivantes d'abord consacrées à la restauration interne des nations européennes exsangues, l'Alliance Atlantique et son organisation militaire ont constitué la sauvegarde de la paix en Europe, il est bien naturel que cette alliance, dans sa forme d'alors, n'ait pu résister au temps, car elle reposait sur une simplification politique abusive, fonction d'une opposition irréductible entre les États-Unis et l'Union Soviétique et consacrait une confusion a priori des intérêts des Européens avec ceux des États-Unis, garants de la sécurité collective dont ils possédaient seuls les moyens extrêmes.

Les faits sont aujourd'hui fort différents. Si les États-Unis et la Russie cherchent à éviter de porter leur compétition au niveau d'un conflit militaire, leurs rapports réciproques n'en sont que davantage au cœur de leur politique extérieure. Les États-Unis ne cachent pas aux nations européennes dont ils sont l'allié, que leur alliance a ses limites dans la priorité naturelle donnée aux objectifs et aux intérêts spécifiquement américains. De leur côté les nations européennes ont recouvré leur puissance économique et repris conscience de leurs intérêts propres. Cette évolution a remis en évidence, qu'en dépit des phénomènes circonstanciels si graves et si décisifs qu'ils soient, une constante demeure, qui ne peut être oubliée.

Aucune alliance, on ne le dira jamais assez, ne peut être dissociée de l'effort entrepris par chacun de ses membres, pour son compte, à ses frais, et en fonction des intérêts qui lui sont propres. Certes, l'existence d'une menace clairement affirmée et dont l'opinion publique sent la gravité doit provoquer l'élan indispensable de solidarité, tous intérêts confondus. Mais la poursuite parallèle d'une politique de détente et d'une politique de coalition militaire porte en soi une contradiction qui ne peut être dominée que par un effort national, expression d'une profonde prise de conscience patriotique, en même temps qu'élément le plus efficace d'une alliance apte à répondre, en cas de besoin, aux objectifs de tous.

Aussi, pour la France comme pour toute nation, il n'est pas de dessein politique autonome et de liberté d'action possible sans une politique affirmée de défense, en fonction de ses intérêts propres, dussent-ils être, ensuite, complétés voire corrigés par d'autres considérations notamment européennes. Fondée sur la réalité historique et géographique du pays comme sur ses aspirations, outil de la politique extérieure et reflet du sentiment national, cette politique doit s'accorder à l'esprit et aux nécessités de l'époque, s'insérer dans le monde actuel et marquer la place que la nation entend tenir dans le monde futur.

Il n'est pas possible d'en douter : la France a besoin d'une défense nationale.

2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Dès l'abord, il faut souligner que la défense nationale si elle se manifeste essentiellement par l'existence de forces armées, s'appuie sur bien d'autres réalités, démographiques, économiques, sociales et culturelles notamment. Réalités démographiques, car la vaillance exige à la fois nombre et jeunesse. Réalités économiques, car - ainsi qu'il a été dit plus haut - la prospérité économique d'un pays est un facteur majeur de sa liberté politique. Réalités sociales, car le patriotisme, vertu fondamentale et fragile, supporte mal, et de nos jours moins que jamais, les fortes injustices, les grandes inégalités. Réalités culturelles enfin, car celles-ci contribuent hautement à l'audience

internationale d'un pays et un patrimoine spirituel à sauvegarder n'est pas le moindre encouragement à l'esprit de défense.

Aussi n'est-il point étonnant que la politique qui inspire l'évolution de ces réalités ait des rapports étroits avec la politique de défense. Il en est ainsi des politiques de la natalité, de l'éducation, de l'emploi, de l'innovation, de l'investissement, de la monnaie. Il en est ainsi, et d'une manière constante, de la politique étrangère.

Il n'appartient pas à un livre blanc sur la défense de traiter avec précision de la politique extérieure de la France. Cependant, elle fait, et doit faire, partie intégrante d'une conception générale dont l'organisation de la défense est, comme notre diplomatie, une composante. Dès lors, il est naturel de rappeler les trois éléments principaux de notre politique étrangère : le refus des blocs, c'est-à-dire le non-alignement sur les grandes puissances; la définition précise et donc limitée de nos engagements; un effort diversifié de coopération internationale en vue de favoriser la détente et les bons rapports entre les peuples.

Le refus des blocs n'est en aucune façon méconnaissance de la valeur que représente l'Alliance Atlantique. La considération de la France pour la solidarité occidentale et le soutien américain est éclairée par des exemples déterminants que le siècle a donnés aux générations précédentes ; la France veut, pour ce qui la concerne, marquer une résolution de défense qui est la meilleure expression de son attachement à la permanence de cette Alliance. Par ailleurs, la paix en Europe impose que toutes les chances de la sécurité soient saisies et développées : la détente avec l'Union Soviétique se poursuit de la manière la plus utile par une coopération et une concertation qui prennent leur source dans un commun intérêt de la stabilité sur le continent, des modifications ne pouvant intervenir que par accord commun des peuples intéressés. Mais la valeur de notre participation à l'Alliance Atlantique, comme la valeur de notre coopération à la sécurité européenne imposent une volonté de n'accepter aucune intégration dont le résultat serait de subordonner nos intérêts à ceux de la très grande puissance qui dirigerait l'intégration et en fin de compte d'affaiblir notre résolution de défense elle-même.

La définition de nos engagements, donc leur limitation, n'est en aucune façon refus de prendre notre part à l'organisation d'une défense éventuelle de l'Europe. Comme il se doit, nos engagements en Europe sont fonction des circonstances politiques. Mais, par définition, ils existent et sont l'aspect finalement essentiel de la solidarité que nous affirmons et dont le développement, pour une large part, sera fonction des engagements acceptés par d'autres et du comportement de nos voisins. Notre volonté de consacrer une part notable de notre effort militaire à une capacité d'intervention, notre acceptation formelle d'agir, le cas échéant, dans le cadre d'une alliance sont les manifestations les plus nettes du constant état d'esprit qui anime notre défense. Mais il est pour nous bien clair que la réalité d'une défense européenne commune repose sur la résolution des partenaires et la réalité de leurs engagements. On ne saurait se contenter d'affirmations superficielles qui ne trouveraient pas leur fondement dans une appréciation juste et unanime des intérêts propres et des efforts respectifs des partenaires. Présentement, la diversité des appréciations ne permet pas d'union militaire.

A ce non-alignement, à cette recherche d'un équilibre européen fondé sur des engagements réels définis avec précision, s'ajoute dans le même esprit une autre orientation marquée par notre effort de coopération. Il s'agit ici, au besoin par une aide militaire, de soutenir l'indépendance de certains États de culture francophone auxquels nous sommes liés tant par l'histoire que par nos engagements présents, et de participer à la sauvegarde ou à la restauration de la paix dans le bassin méditerranéen.

Quels sont, dans ces conditions, les objectifs mêmes de notre politique de défense ? Ils se situent à trois niveaux.

Il nous faut d'abord assurer la sécurité du territoire national et de ses habitants. C'est bien là le cœur de la réalité politique, psychologique et morale de la défense. Politiquement, la défense contribue à protéger l'indépendance de la nation. Psychologiquement, elle donne au pays la garantie qu'il bénéficiera des fruits de son ardeur créative. Moralement, elle se porte fort de la liberté de la France et des Français. Ce premier objectif, fondamental, exprime l'identité nationale de façon très concrète. Il suppose l'adhésion et requiert le service de chacun.

En second lieu, il nous faut participer à la sécurité en Europe et autour de l'Europe, particulièrement en Méditerranée. En dehors même de toute considération sur l'avenir de l'idée européenne, ce deuxième objectif découle très largement du premier car il serait illusoire de prétendre assurer la sécurité de notre territoire sans nous intéresser aux réalités qui l'environnent. Certaines nations peuvent fonder leur défense sur la neutralité. Ce n'est en rien le cas de la France. Notre situation géographique et stratégique en bordure du continent européen est telle que nous sommes nécessairement partie à la situation continentale comme à la situation maritime.

Du côté de la terre, il est superflu d'affirmer l'influence déterminante de la situation européenne générale sur notre propre défense et notre propre avenir. Du côté de la mer, la liberté des communications océaniques qui demeure un objectif et une nécessité pour les États-Unis comme pour les pays d'Europe occidentale a pour nous le même caractère d'objectif et de nécessité. Ces communications conditionnent une part importante de notre existence. Il en est ainsi, et peut-être à un plus haut degré encore, de la paix dans le bassin méditerranéen occidental.

La défense a donc des objectifs locaux et régionaux. Elle a aussi des objectifs plus éloignés. Ceux-ci ne prétendent évidemment pas couvrir l'ensemble du monde. Il y aurait là une exagération absurde de nature à faire douter de la notion même de défense.

Mais il nous faut protéger les territoires lointains qui de par le monde manifestent leur appartenance à la souveraineté française. Il nous faut aussi faire face aux engagements que nous avons pris à l'égard des États de l'Afrique francophone ou de Madagascar, États forgés par notre culture et nos lois. Pour plusieurs d'entre eux notre soutien apparaît encore comme une condition de leur indépendance. Bref, il nous faut pouvoir affirmer, même à l'extérieur du monde occidental auquel nous appartenons, notre influence économique et culturelle : cette influence qui se traduit par des intérêts et d'où peuvent naître des devoirs est en fin de compte une part de notre définition nationale.

Sans doute existe-t-il une hiérarchie des objectifs de défense en fonction de leur éloignement. Supprimant en esprit les objectifs lointains, voire les objectifs régionaux, il subsisterait la défense de l'hexagone qui est l'essentiel et certains pourraient s'en contenter. Mais il y a là une conception étriquée et inexacte de la défense qui nous conduirait fatalement à un repli sur nous-mêmes et à un neutralisme qui ne peut réellement protéger le territoire métropolitain et dont on peut dire qu'il négligerait des aspects majeurs de la personnalité française, c'est-à-dire ses chances d'indépendance. Il est conforme enfin à l'histoire de la France comme à ses aspirations qu'elle soit présente dans le monde là où, à sa mesure, elle peut jouer un rôle positif au service de la paix, de la justice et de la liberté.

Les trois objectifs de la politique de défense sont en vérité indissociables. Ils forment un tout auquel est attachée la continuité française.

3. LES MOYENS DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Politique intérieure, politique étrangère et politique de défense sont intimement mêlées. La politique de défense inspire les deux autres, mais aussi s'appuie sur elles. Il reste que la politique militaire est le moyen nécessaire, faute duquel rien ne tient.

Toute politique militaire doit être fondée sur les réalités. Aujourd'hui, par une mutation formidable, la réalité des épreuves de force a pris, avec le fait nucléaire, une dimension essentiellement dissuasive.

La puissance de destruction, massive et instantanée, que procure l'arme nucléaire fait peser sur le monde, en un raccourci apocalyptique, une menace tellement gigantesque qu'elle rend inconcevable la guerre totale comme moyen actif de la politique. Le risque nucléaire confère à la défense une dimension radicalement nouvelle. Il donne aussi à la politique un tour nouveau. Il fonde l'ère de la dissuasion.

La dissuasion nucléaire repose sur une commune intelligence par les adversaires de la démesure du risque encouru, fruit de la puissance nucléaire et de la détermination de qui la détient. Elle ne vaut et ne s'applique que dans le cas d'une menace directe sur les intérêts vitaux de l'un et si elle fait peser sur l'autre un risque immédiat hors de proportion avec l'enjeu du conflit.

Les intérêts vitaux ne seraient-ils pas en jeu, que la menace du recours à l'arme nucléaire n'aurait aucune crédibilité. Quel responsable prendrait d'ailleurs l'initiative de la brandir dans ces conditions, sans l'assentiment de son pays et au risque de le placer au ban des nations ? En tout cas, apparaît ici le caractère exclusivement national et essentiellement défensif de la dissuasion. Comment se définissent les intérêts vitaux d'un pays sinon par référence unique à ce pays lui-même ?

C'est d'ailleurs bien ce qui inspire le jeu que mènent ensemble les États-Unis et l'Union Soviétique au-dessus des puissances moyennes. S'ils reconnaissent objectivement que le jeu de la dissuasion ne peut valoir entre eux que dans le cas où leurs sanctuaires nationaux se trouvent directement menacés, il faut bien en conclure - et c'est l'évidence - que la défense de l'Europe occidentale ne saurait bénéficier automatiquement de la dissuasion américaine. Depuis fort longtemps, les Américains l'ont senti et ont adopté à l'usage de l'Europe leur stratégie de réponse graduée (flexible response) qui est un palliatif et pour certains une illusion.

Il ne faudrait d'ailleurs pas considérer ces faits avec quelque rancœur que ce soit. Ils sont dans l'ordre naturel des choses, car la dissuasion est exclusivement nationale. Présentement le risque nucléaire ne se partage pas. Est également dans l'ordre des choses la priorité donnée par chacune des très grandes puissances au dialogue avec l'autre.

Mais face à ces faits, il appartenait à la France d'en tirer les conséquences, c'est-à-dire d'adopter pour elle-même une stratégie de dissuasion fondée sur une capacité nucléaire nationale. Sa position de puissance moyenne lui permet de viser un niveau d'armement qui n'a pas besoin d'être comparable à celui des plus grandes puissances, niveau dont ses ressources techniques industrielles et financières lui donnent précisément les moyens.

Mais il faut ajouter que si la dissuasion est réservée à la protection de nos intérêts vitaux, la limite de ceux-ci est nécessairement floue. Un adversaire potentiel n'en aurait que plus de mal à apprécier sa marge de manœuvre, ce qui renforce la dissuasion : la dialectique clé la dissuasion se nourrit d'une relative incertitude. La France vit dans un tissu d'intérêts qui dépasse ses frontières. Elle n'est pas isolée. L'Europe occidentale ne peut donc dans son ensemble manquer de bénéficier, indirectement de la stratégie française qui constitue un facteur stable et déterminant de la sécurité en Europe.

Le choix de la stratégie nucléaire s'imposait pour la France à la fois parce qu'elle est aujourd'hui la seule vraiment efficace, et que nous ne disposons pas d'une solution de rechange. Jadis la force militaire de notre pays était celle du nombre, mais aujourd'hui la France est l'une des puissances moyennes les moins peuplées et, à l'ère de l'atome, la crédibilité de la politique militaire ne repose plus sur le nombre.

Ce n'est pas dire que les moyens militaires classiques ne sont pas nécessaires. Il n'est pas concevable de répondre à n'importe quelle action hostile d'où qu'elle vienne par la menace nucléaire. Il faut donc être en mesure de s'opposer à des actions hostiles limitées, soit en les contrecarrant directement, soit en recourant à des représailles adaptées. L'esprit de dissuasion n'est pas absent de cette vue des choses, mais là où l'atome par son excès même ne peut constituer un argument dissuasif crédible il faut pouvoir disposer de moyens classiques facilement maniables. Franchir le seuil de la menace atomique ne peut être justifié que dans une situation réellement critique.

Il y a plus. Il faut en effet pouvoir apprécier par des moyens adéquats la détermination d'un adversaire, donc le forcer à dévoiler rapidement ses intentions profondes et pour cela l'obliger à mettre en œuvre des moyens suffisamment importants dont le rassemblement soit révélateur par lui-même. C'est bien là le rôle du corps de bataille aéroterrestre, doté de matériels conventionnels et d'armes nucléaires tactiques dans l'évolution concevable d'une crise grave. Ainsi la manœuvre militaire classique s'intègre dans le maniement politique de la dissuasion.

Cette capacité de défense traditionnelle doit être mesurée avec soin. Trop faible, elle ne pourrait remplir son rôle et la crédibilité de la dissuasion en serait réduite ; trop forte, elle pourrait laisser croire que nous sommes prêts à subir les aléas d'une guerre de grande ampleur, sans recourir aux moyens nucléaires extrêmes, et la crédibilité de la dissuasion en serait également réduite.

Nos intérêts vitaux se situent sur notre territoire et dans ses approches. La stratégie de dissuasion couvre cette zone géographique grâce aux moyens nucléaires et classiques qui viennent d'être évoqués.

C'est encore par des moyens classiques qu'il convient de défendre nos intérêts et de faire face à nos engagements dans le reste du monde. Là encore, des seuils sont sans doute à considérer dans la mesure où notre présence participe d'un équilibre général à l'intérieur duquel il nous appartient en propre de régler certaines crises locales. Mais celles-ci prendraient-elles de l'ampleur que nous cesserions d'être les seuls à y être intéressés. Le support militaire de notre présence et de notre action extérieure trouve ainsi son efficacité et sa justification sans que ses dimensions soient pour nous une charge excessive.

4. CONCLUSIONS

Notre politique militaire est une politique durable ; elle tire les conséquences du fait dominant en matière de défense, le fait nucléaire dont on ne voit pas quand et comment le monde pourra s'abstraire. Mais elle marque, à l'évidence, une mutation profonde par rapport au passé.

La guerre totale n'est plus un moyen politique de parvenir à ses fins. Il ne s'agit plus de recourir à la guerre et de la faire pour vaincre. Dans un conflit nucléaire, il ne saurait y avoir que des vaincus. Devant les horreurs d'une guerre totale à l'ère atomique, la stratégie nucléaire invite les adversaires à recourir aux voies de la stratégie indirecte.

On peut constater à quel point une telle mutation a déjà modifié profondément les données de l'organisation militaire. La permanence prend le pas sur la mobilisation et la qualité sur la quantité.

Aucune menace très grave ne se dessine aujourd'hui et le fait nucléaire y est certes pour une grande part. Mais pour qu'il continue d'en être ainsi, la vigilance est nécessaire et il n'y aurait pire faute que d'admettre un relâchement. Plus que jamais, la défense est l'affaire de tous, et l'armée l'expression de la nation.

CHAPITRE II

LES CAPACITES DEMANDEES AUX FORCES ARMÉES

L'analyse des missions qui découlent de la politique de défense exposée au chapitre précédent permet de préciser les capacités opérationnelles que devra dans l'avenir atteindre et conserver l'appareil militaire. Tel est l'objet des plans à long terme de chacune des armées, déjà étudiés ou en préparation. La confrontation de ces capacités avec celles des moyens existants conduit à définir dans leur nature et leur échelonnement les évolutions nécessaires : elle explique et éclaire les options fondamentales de la 3e Loi de programme, votée par le Parlement à la fin de 1970.

La France, repoussant toute idée d'hégémonie et toute tentation de neutralité, entendant conserver sa liberté de décision sans méconnaître la nécessité des alliances, doit posséder les capacités militaires cohérentes avec sa politique.

Si ses intérêts vitaux sont localisés principalement sur son sol et ses intérêts majeurs en Europe, elle assume aussi des responsabilités, sans doute d'importance inégale, en Méditerranée, en Atlantique, dans ses départements et territoires d'Outre-mer, en Afrique francophone et, plus généralement, partout où sa présence ou son intervention sont ou seraient utiles au maintien ou au rétablissement de la paix.

Aussi les capacités demandées aux forces armées relèvent-elles de la dissuasion nucléaire, de la défense du territoire, de la manœuvre en Europe et de l'action hors d'Europe.

1. LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE DE DISSUASION

Le système de riposte nucléaire stratégique doit avoir une capacité de destruction telle qu'un agresseur éventuel soit dissuadé d'entreprendre contre notre territoire une action qu'il payerait d'un prix exorbitant.

La crédibilité militaire de cette force repose sur sa puissance, mais aussi sur sa sûreté et sur sa capacité de pénétrer les défenses adverses.

Si notre force en service se limitait fin 1970 à 9 escadrons de 4 Mirage IV disponibles à tout instant, armés d'une bombe atomique de puissance avoisinant 100 kilotonnes, les forces dotées d'engins balistiques sont entrées en service en 1971.

Deux escadrons de 9 engins sol-sol balistiques stratégiques (SSBS) sont opérationnels au Plateau d'Albion dans les Hauts de Provence.

Notre premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE), le Redoutable, est entré en service à la fin de 1971. Ce bâtiment équipé de 16 engins mer-sol balistiques stratégiques (MSBS) dotés d'une puissante charge nucléaire est susceptible d'une autonomie de très longue durée qui lui confère une capacité d'action dans une zone extrêmement vaste.

Le deuxième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le Terrible, entrera à son tour en service à la fin de cette année; il sera suivi en 1974 du Foudroyant et avant 1980 de deux autres sous-marins, l'Indomptable et le Tonnant, ce qui permettra d'assurer en tout temps la présence de 2 sous-marins dans les zones de patrouille et naturellement d'élever cette présence au maximum en cas de crise. Dans le même temps, la charge thermonucléaire aura été militarisée et équipera les engins mer-sol, avant d'équiper les engins sol-sol.

Si chacun des éléments de la force nucléaire stratégique contribue à lui conférer sa puissance d'ensemble, à la mesure d'une dissuasion efficace, la diversification même de la force (Mirage IV, engins SSBS, sous-marins) est un facteur précieux de sûreté : la neutralisation simultanée de toutes les composantes serait un événement qui défie toute probabilité. Chaque composante bénéficie d'un déploiement conçu pour en diminuer la vulnérabilité. Les Mirage IV sont dispersés sur 9 bases distinctes, les engins SSBS sont enfouis dans des silos souterrains conçus pour résister à des attaques nucléaires de grande ampleur, les sous-marins sont protégés par leur discrétion même, les télécommunications sont assurées par des réseaux protégés et redondants.

Enfin, la vulnérabilité résiduelle de chaque élément de la force n'est pas de même nature : si l'attaque des silos de Haute Provence peut être déclenchée par un agresseur à un moment choisi par lui, son efficacité est tellement aléatoire qu'il devrait - pour un résultat hasardeux - mettre en œuvre des moyens gigantesques révélant sans ambiguïté son identité et sa détermination hostile. Mais, comment pourrait-il se lancer dans une telle aventure sans neutraliser en même temps les sous-marins ? Or, la lenteur de l'évolution des techniques de détection sous-marine permet de penser que pour de très longues années encore, la destruction d'un sous-marin, dont l'avantage est d'être plus facilement anonyme, ne sera possible que par des actions où le hasard entrera pour la plus grande part. Comment un adversaire pourrait-il donc espérer détruire tous les sous-marins au même moment, choisi à l'avance ?

Ainsi la force nucléaire stratégique nous assurera progressivement une capacité de riposte massive et bien protégée. Encore faut-il que les " vecteurs " qui portent l'arme nucléaire chez l'adversaire (avion, engin balistique) soient capables de franchir les défenses adverses, si elles existent, sans qu'il en résulte une perte de précision et une perte de puissance excessives.

C'est pourquoi la charge thermonucléaire qui entrera en service en 1976 sera invulnérable aux effets prépondérants des rayonnements émis par une arme nucléaire de défense anti-missile ; c'est pourquoi les engins eux-mêmes seront dotés de dispositifs destinés à accroître les difficultés de détection par une défense adverse éventuelle et à désorienter son action ; c'est pourquoi, enfin, au-delà de la première génération de charges thermonucléaires, la mise en service de charges multiples pourra être envisagée.

Puissance, sûreté, capacité de pénétration, ces trois facteurs sont ainsi pris en compte de façon cohérente pour assurer une évolution équilibrée de notre outil nucléaire de dissuasion. Ils lui confèrent toute sa validité dans une vaste zone qui pourra, si le besoin s'en fait sentir dans l'avenir, être encore étendue grâce en particulier à la composante sous-marine de la force.

2. LA DÉFENSE DU TERRITOIRE

Si la force nucléaire stratégique est l'outil de la dissuasion nucléaire, c'est la volonté d'indépendance nationale qui en est le fondement. La défense du territoire est l'expression première de cet esprit de dissuasion populaire, car elle s'étend sur l'ensemble du pays et fait appel à tous les Français.

La défense du territoire s'entend d'abord sur terre. Il faut, assurer la protection des points sensibles de la force nucléaire stratégique. En outre, il faut protéger le fonctionnement de notre société industrialisée qui repose sur nombre d'installations spécialisées : sources d'énergie, infrastructure de transport, moyens de télécommunications, etc., et plus généralement sur la coopération de collectivités multiples et le respect des libertés individuelles.

La défense du territoire s'entend aussi dans les airs - il faut défendre notre espace aérien contre une intrusion hostile - et dans les approches maritimes, particulièrement dans les eaux territoriales sur lesquelles s'exerce notre souveraineté.

Bref, trouvant son inspiration dans les profondeurs de la nation, la défense du territoire requiert des forces qui soient bien adaptées aux diverses agressions concevables.

La Protection de la Force Nucléaire Stratégique (FNS)

Les éléments fixes de la FNS répartis sur le territoire national doivent être protégés contre les diverses formes d'agression qui viseraient à les neutraliser.

Qu'il s'agisse des bases aériennes, de la base des sous-marins, du site de Haute Provence, des centres de transmissions, des structures de commandement et de soutien logistique, les trois grands types d'agressions concevables relèvent de l'action terrestre, de l'attaque aérienne par moyens classiques, enfin de l'attaque nucléaire.

a) Pour se protéger contre les actions terrestres, il faut à nos forces, convenablement implantées, une capacité de détection, d'identification et d'évaluation de la menace, de neutralisation et de destruction des agresseurs éventuels.

C'est ainsi que la sûreté immédiate à terre des forces nucléaires stratégiques aériennes et océaniques est assurée par des moyens passifs de détection (tours de guet, réseau de surveillance) et de protection (obstacles, barrages électrifiés, enfouissement) et par des moyens actifs d'identification et de neutralisation constitués par des unités permanentes de l'Armée de l'Air ou de la Marine, selon le cas, renforcées par des éléments de la Gendarmerie Nationale.

Au-delà de la sûreté immédiate, la sûreté externe des points sensibles de la FNS incombe aux forces de Défense Opérationnelle du Territoire (D.O.T.) en étroite liaison avec la Gendarmerie Nationale et avec l'appui éventuel des moyens aériens.

L'installation progressive de la FNS se traduira dans les années qui viennent par un besoin croissant en forces de sûreté.

b) Face aux attaques aériennes classiques, nos forces doivent avoir une capacité de détection et d'identification des avions et missiles aérodynamiques assaillants, et de protection des installations les plus vulnérables à ce genre d'attaque.

C'est la défense aérienne du territoire qui assure la couverture de la FNS, comme du territoire en général, contre les attaques aériennes à haute et moyenne altitude. On y reviendra plus loin.

Contre la menace à très basse altitude, une couverture générale en raison de son coût très élevé ne peut être assurée que très progressivement. Le plus urgent et le plus essentiel est d'assurer la défense des points sensibles, notamment ceux de la FNS ; elle est assurée autour des bases Mirage IV par de l'artillerie antiaérienne et des engins sol-air existants ; elle le sera prochainement autour des autres bases par des missiles sol-air commandés dans le cadre de la 3ème Loi de Programme.

c) La protection de la base de SNLE et de ses approches, si elle pose des problèmes plus ou moins comparables à celle des autres points sensibles de la FNS, pose en outre un problème spécifique, celui de la surveillance maritime des abords de Brest.

Il faut en effet détecter, identifier, évaluer, et en fin de compte neutraliser la menace maritime contre les installations fixes de la rade et contre les SNLE au cours des manœuvres d'entrée et de sortie du port.

La capacité de surveillance en place dès à présent sera prochainement renforcée : elle mettra en jeu des sémaphores et des radars, mais aussi des escorteurs côtiers, une escadrille de dragage, une flottille d'hélicoptères anti-sous-marins, des patrouilleurs. Enfin, elle sera renforcée au cours du 3ème Plan Militaire par des chasseurs de mines modernes.

d) Face aux attaques nucléaires, qui de par leur nature même, seraient justiciables d'une riposte immédiate, les mesures à prendre préventivement touchent essentiellement aux garanties de survie à court terme de notre potentiel de riposte. Et ces garanties sont obtenues par la diversification des moyens de notre FNS, par leur protection passive et par des dispositions techniques qui assurent le maintien des références d'orientation nécessaires au guidage des engins.

La protection territoriale

Les forces terrestres dites de Défense Opérationnelle du Territoire (D.O.T.) jouent, on l'a vu, un rôle important dans la protection des points sensibles de la FNS. Il leur appartient également de faire face à toute attaque de notre sol par infiltration, parachutage ou débarquement, en quelque endroit que ce soit.

Cette mission implique une organisation de la défense du territoire largement décentralisée, apte à réagir rapidement sur le plan local en fonction des instructions du Gouvernement, apte aussi à rassembler les moyens localement disponibles en hommes à mobiliser et matériels à réquisitionner pour augmenter l'efficacité du dispositif permanent.

L'Armée de Terre fournit l'essentiel des forces de D.O.T., mais la Gendarmerie y apporte une importante contribution. En outre, l'Armée de l'Air peut être amenée à fournir aux forces terrestres un appui aérien local. Enfin, une coordination des actions de la Marine et des Forces Terrestres est nécessaire dans les zones côtières.

Le 3ème Plan Militaire a prévu pour renforcer la capacité de protection territoriale tout en satisfaisant aux besoins croissants de protection de la FNS, d'une part des programmes d'amélioration de l'équipement des forces de D.O.T. de l'Armée de Terre (brigades alpines, régiments d'infanterie, régiments de cavalerie légère blindée), d'autre part le renforcement des effectifs de la Gendarmerie Nationale (plus de 8 000 hommes) et la modernisation de ses matériels (véhicules de transport, hélicoptères, véhicules de combat, transmissions)

La mission des forces de D.O.T. et leur implantation territoriale leur donnent une vocation particulière à accueillir les jeunes gens du contingent et à entretenir les liaisons avec les réservistes. Un parrainage d'unités de mobilisation par des unités permanentes de D.O.T. est en voie d'organisation et de développement.

Ces forces, au-delà du rôle qui serait le leur en cas d'invasion, ont tout naturellement vocation à devenir le ferment d'une résistance populaire à un occupant éventuel. Quels désastres sur son propre sol un adversaire devrait-il accepter avant de devenir " l'occupant " ! Qu'il soit assez présomptueux pour les accepter, il n'en aurait pas fini pour autant avec une résistance nationale et populaire qui lui rendrait l'occupation insupportable, perspective de nature à renforcer l'effet dissuasif global de notre politique militaire.

Le concept de " dissuasion populaire " s'exprime en fin de compte de plusieurs façons : sur lui se fondent la défense permanente de notre territoire, la crédibilité de notre armement nucléaire, la volonté de résistance à l'envahisseur qui aurait accepté le désastre nucléaire. C'est que la dissuasion populaire est la forme moderne de la volonté de survie nationale.

La défense aérienne

La surveillance et la police du ciel requièrent une capacité de détection, d'identification, de contrôle des aéronefs pénétrant au-dessus du territoire national et le cas échéant une capacité d'arraisonnement des aéronefs persistant dans l'infraction aux règles de la circulation aérienne, voire d'interception et de destruction des aéronefs dont se révèlerait l'hostilité.

Ces deux capacités de renseignement et d'action n'ont toutefois pas une ampleur comparable. En effet, s'il est nécessaire que la totalité de la circulation aérienne fasse l'objet d'informations aussi complètes que possible, il n'est cependant pas indispensable de pouvoir faire face à une attaque aérienne de n'importe quel niveau, mais seulement nécessaire d'obliger l'adversaire éventuel à intervenir à un niveau suffisamment élevé pour témoigner sans ambiguïté de sa détermination hostile. Il ne faut laisser à l'adversaire ni l'espoir de réussir à moindres frais une opération fructueuse, ni celui de la réussir de façon anonyme.

Une autre menace peut d'ailleurs venir de la 3ème dimension, celle des véhicules se déplaçant dans l'espace, qu'il s'agisse de satellites, voire de bombardiers orbitaux, ou plus simplement d'engins balistiques.

La surveillance de l'espace et des satellites d'observation qui s'y déplacent peut, à l'évidence, être une source de renseignements intéressants, mais ne présente pas le caractère d'une nécessité absolue. En effet, les moyens d'attaque qui pourraient venir de l'espace ne sauraient être que des moyens de destruction massive. Et leur emploi marquerait par lui-même le niveau d'hostilité de celui qui l'emploierait, sans que celui-ci puisse s'abriter derrière un anonymat, illusoire pour de longues années tant qu'un grand nombre de pays n'a pas accédé à l'utilisation militaire de l'espace. Au surplus, surtout en l'absence de défenses contre les missiles balistiques à déjouer, il n'y a guère de raison que l'engin balistique cède la place au bombardier orbital.

S'agissant d'engins balistiques, le problème est différent. Il n'y a pas lieu d'envisager un système français de défense ABM, au moins tant que la réalisation de ces systèmes, reposant sur les principes actuellement développés par l'U.R.S.S. et les États-Unis et conduisant d'ailleurs à une défense assez largement perméable, entraînera des coûts démesurés. A moindre frais, la capacité de survie de nos forces stratégiques à une attaque nucléaire et leur complémentarité rendent ce genre d'attaque finalement vain et donc très hautement improbable.

En définitive, la capacité absolument nécessaire de surveillance de la troisième dimension et d'interception des objets qui s'y meuvent concerne essentiellement les objets atmosphériques qu'il importe de pouvoir détecter et identifier dans leur totalité, intercepter dans la plus grande mesure possible.

La capacité de surveillance est aujourd'hui assurée par un maillage de stations radars, dont les informations sont exploitées par des centres de traitement interconnectés et également reliés aux systèmes analogues de nos alliés. L'ensemble assure une couverture satisfaisante à haute et moyenne altitude. La couverture à basse altitude devra être améliorée dans les prochaines années.

La capacité d'interception est assurée en permanence par les escadrons placés sous le Commandement des Forces de Défense Aérienne (CAFDA), renforcés par une partie des moyens de la Force Aérienne Tactique (F.A.TAC) Le CAFDA rassemble aujourd'hui 3 escadrons de Mirage III C, 2 de Vautour, 3 de Super-Mystère SMB2. Les 8 escadrons de Mirage III E de la F.A.TAC sont particulièrement aptes à des missions de défense aérienne et apportent d'ailleurs en permanence au CAFDA le soutien d'une partie de leurs moyens.

Le resserrement des mailles du réseau de surveillance, le renforcement de la force d'interception et son adaptation à l'évolution de la menace aérienne seront assurés dans les prochaines années par la mise en service de stations radars nouvelles et de quelque 100 Mirage F1 en cours de commande au titre du 3ème Plan Militaire.

Il reste que dans un avenir à moyen terme, l'apparition d'avions commerciaux très rapides introduira des données nouvelles qui risquent de rendre la mission de police du ciel plus difficile à remplir que la mission d'interception destruction des aéronefs hostiles.

La défense des eaux côtières

Il nous faut être en mesure de détecter et d'identifier les menaces et de les neutraliser le cas échéant. Le dispositif naval nécessaire ne peut, pour répondre correctement à cette mission, avoir un déploiement limité à nos eaux territoriales dans leur définition actuelle. La sécurité ainsi obtenue serait nettement insuffisante. Au seul titre de sa mission de défense côtière, la Marine doit donc sillonner les approches éloignées de nos côtes. L'Armée de l'Air doit participer dans les mêmes zones à la recherche du renseignement et, le cas échéant, à la neutralisation des éléments hostiles.

Certaines unités de la Marine Nationale sont spécifiquement affectées à cette mission : escorteurs côtiers, escadrilles de dragage, flottilles d'exploration de l'Aéronavale, groupes de plongeurs démineurs. Elles seront renforcées de manière importante par la construction au cours du 3e Plan Militaire d'une dizaine d'avisos modernes.

D'autres unités participent occasionnellement à cette mission : ainsi en est-il des forces de haute mer quand elles traversent ces eaux ou y séjournent.

Les installations militaires qui occupent ou utilisent le littoral et les administrations qui, comme la Douane, ont une activité dans les eaux côtières, apportent un concours occasionnel précieux aux moyens de la Marine Nationale.

Enfin, l'Armée de l'Air, par ses patrouilles et ses moyens de renseignement à une distance relativement fort grande, représente un élément capital de sûreté.

3. LA MANŒUVRE EN EUROPE

La France doit organiser sa défense aux frontières et à leurs approches contre toute agression qui la menacerait directement, et y mener une manœuvre cohérente avec sa stratégie de dissuasion nucléaire. En outre, partie du continent européen, elle entend participer à sa mesure à la défense de l'Europe en cas de crise localisée comme de menace globale.

La défense aux frontières et à leurs approches

La manœuvre dissuasive exige de nos forces qu'elles aient la capacité de mener des opérations de combat classique dont la raison d'être tient à la nécessité de préserver la liberté d'action politique du Gouvernement dans le maniement de la crise.

Outre la capacité de réduire une agression localisée il faut donc que nous ayons au minimum la capacité de nous opposer en force à une agression caractérisée. Il s'agit de contraindre l'adversaire par la vigueur de notre résistance, à recourir à une attaque dont l'intensité justifierait à l'évidence à ses propres yeux, à ceux des Français et à ceux du monde, le recours à la riposte nucléaire. Il s'agit pour nos forces de mener un combat résolu et efficace qui donne au Gouvernement lui-même l'information et le délai nécessaires au développement éventuel de sa manœuvre stratégique.

Cette capacité ne peut être obtenue que par une combinaison de moyens interarmées. Elle met en jeu la Première Armée avec l'appui de la Force Aérienne Tactique et éventuellement, celui des forces maritimes dont l'action apparaîtrait complémentaire en fonction de la nature de la menace. L'emploi de ces forces ne peut manquer d'être éclairé par la situation générale des troupes de nos partenaires de l'Alliance Atlantique.

La Première Armée, qu'on désigne parfois sous l'appellation de " corps de bataille ", comprend 5 divisions à 3 brigades dont 2 " mécanisées ", c'est-à-dire articulées sur des véhicules blindés, et une " motorisée " laissant une plus large place aux moyens de déplacement classiques.

Quant à la Force Aérienne Tactique (F.A.TAC.), elle est actuellement organisée en 6 escadres articulées en 14 escadrons pour la reconnaissance et l'attaque, la couverture et l'appui du corps de bataille. 3 escadrons de reconnaissance Mirage III R et RD, 8 escadrons de Mirage III E, 3 escadrons de F 1 00 et escadrons de Mystère IV la composent, auxquels viendraient de besoin s'ajouter les Mystère IV du Commandement des Écoles.

Les années à venir verront la mise en service, d'ici 1975, de l'armement nucléaire " tactique " en partie dans certaines unités de l'Armée de l'Air (Jaguar et Mirage III E), en partie dans des unités des forces terrestres qui seront équipées de matériels dits " PLUTON ", capables de délivrer des charges nucléaires à plus de 100 km de portée grâce à des missiles mis en œuvre à partir de rampes automotrices.

L'existence de ces unités, parce qu'elles mettent en œuvre des charges nucléaires plus encore qu'en raison de leur puissance de destruction, donne à la bataille un caractère nouveau. Si notre manœuvre sur le terrain doit compter avec la dispersion que nous impose la possession de l'arme nucléaire tactique par l'adversaire, nous l'obligeons lui aussi à une manœuvre similaire qui réduit l'importance de notre infériorité numérique et nous garantit les délais dont le Gouvernement a besoin. En outre, la décision même de l'emploi de l'arme nucléaire tactique contre un adversaire qui ne pourrait plus être contenu autrement, donne au Gouvernement la possibilité de signifier à cet adversaire que, si sa pression militaire se confirmait, le recours à l'arme nucléaire stratégique serait inéluctable. On voit

ainsi la place éminente que tient l'armement atomique tactique clans ce qu'on a appelé plus haut la manœuvre dissuasive du Gouvernement.

La modernisation du corps de bataille au cours du 3ème Plan Militaire ne se limitera pas à l'entrée en service du PLUTON. Son équipement en chars modernes AMX 30 sera poursuivi, tandis qu'apparaîtront les nouveaux blindés légers de transport de troupe. La mise en service progressive en fin de plan du système de défense antiaérienne à basse altitude ROLAND améliorera sa protection antiaérienne, tandis qu'une première commande de canons automoteurs de 155 mm à tir automatique, montés sur châssis AMX 30, commencera d'accroître sa puissance de feu classique. La modernisation des transmissions, dont les études sont fortement, engagées se matérialisera au cours du 4e Plan Militaire.

Quant à la F.A.TAC., après la livraison des derniers Mirage III E commandés dans la 2ème Loi de Programme, elle recevra 50 Mirage V et sera dotée du Jaguar dont 160 exemplaires seront commandés au cours du 3ème Plan Militaire, tandis que lui seront retirés les appareils les plus vétustes.

Intervention en Europe

La défense de l'Europe est un thème politique d'une très grande importance. Sans doute peut-on lui reprocher une certaine irréalité dans la mesure où la solidarité des nations du continent ne paraît pas assurée au point que les intérêts puissent être confondus et les patriotismes fusionnés durablement en un seul élan de combat commun, voire de sacrifice.

On peut également reprocher à ce thème, et aux conceptions stratégiques qui en sont issues, de ne pas amener chaque partenaire éventuel à donner une priorité suffisante aux exigences de défense. D'ailleurs, la politique de détente et de coopération entre les États-Unis et la Russie ne peut manquer d'avoir en ce sens des effets sur les opinions publiques. Il n'en demeure pas moins qu'une crise peut surgir.

La France, on l'a dit, doit pouvoir participer, à sa mesure et avec ses alliés, à la prévention et au règlement d'une telle crise. Il est normal que cette capacité d'intervention soit astreinte à certaines limites, en volume et dans le temps, car il importe de ne pas user prématurément les forces qui sont nécessaires à la défense des frontières et de leurs approches.

Sous cette réserve, notre capacité d'intervention en Europe repose sur le corps de bataille de l'Armée de Terre, les forces aériennes tactiques, ainsi que sur les moyens de transport comme l'avion Transall. Des unités supplémentaires provenant soit des forces d'intervention outre-mer, soit le cas échéant de la Défense Opérationnelle du Territoire, pourraient également y participer, En outre, et sous réserve que la géographie de la crise s'y prête, la France dispose en Europe comme ailleurs, des moyens de sa force navale de manœuvre, dont la capacité d'action et de rétorsion, sans égale chez nos alliés continentaux, ne cède nettement le pas qu'aux marines des superpuissances.

Il convient enfin d'ajouter, comme il a été dit, que, toute nationale qu'elle soit, notre force nucléaire de dissuasion est un élément qui ne peut manquer de compter pour la prévention d'une crise en Europe.

4. L'ACTION HORS D'EUROPE

Les intérêts français, on l'a déjà souligné, ne se limitent pas à l'Europe continentale. Des départements et territoires d'outre-mer font partie intégrante de la République; des accords d'assistance nous lient à certains pays, africains et malgache ; enfin, la France, pays moderne et industrialisé, ne peut vivre sans que soient établis, maintenus, développés, protégés, des liens économiques avec le reste du monde. Au-delà, le rayonnement culturel de notre pays et sa vocation dans le concert des nations nous amènent à participer par notre diplomatie et au besoin par la démonstration de notre puissance militaire à la réduction des tensions qui se développent de par le monde.

La défense de ces intérêts multiples, la nécessité d'une présence française occasionnelle ou permanente en maints endroits du globe, justifient l'existence de détachements militaires permanents outre-mer,

d'une force d'intervention, enfin d'une marine de haute mer, outil privilégié de toute politique de présence dans le monde.

La présence outre-mer

Notre présence outre-mer, dans nos propres départements et territoires comme dans les pays auxquels nous lient des accords d'assistance est limitée à un niveau relativement faible, suffisant pour démontrer notre détermination et assurer notamment la sécurité des points névralgiques, escales maritimes ou aériennes, bases logistiques. Ces forces permanentes sont capables de s'opposer efficacement à des actions hostiles, mais une crise prolongée pourrait nécessiter l'acheminement de renforts, prévus et entraînés en métropole.

Les forces permanentes sont des forces interarmées. Elles réunissent de l'infanterie (12 000 hommes en tout) des escadrons d'appui (chasseurs bombardiers AD 4 et F 100) et de transport aérien, 9 avisos escorteurs, quelques bâtiments de faible tonnage et des engins de débarquement, enfin des unités de gendarmerie (3 000 hommes en tout) Les équipements de ces forces seront renouvelés et si possible accrus au cours du 3ème et surtout du 4ème Plan.

La capacité d'intervention

Il s'agit, face à une aggravation de la menace, de renforcer les forces permanentes d'un département ou territoire d'outre-mer, ou d'un pays auquel nous sommes liés, par des moyens supplémentaires adéquats, généralement acheminés de la Métropole.

La force d'intervention, à laquelle d'autres forces métropolitaines pourraient se joindre en cas de besoin, est présentement constituée pour l'essentiel par la 11ème Division Parachutiste et la 9ème Brigade, appuyées d'une composante aérienne groupant des avions F 100 et Vautour qui seront progressivement remplacés par des Jaguar. La Marine peut, suivant les cas, fournir un certain renfort terrestre et aérien pour un combat à terre ou participer, sur mer, au règlement du conflit. La réorganisation de cet ensemble par la mise en place d'un grand commandement opérationnel interarmées est en cours.

Le transport des renforts pose évidemment une question primordiale. Deux Voies sont empruntées : la Voie aérienne qui apporte un renfort limité mais immédiat aux forces en place, la Voie maritime qui, si les développements de la situation l'exigent, apporte un renfort massif dans un plus long délai.

Les moyens de transport aérien sont notamment constitués par les 50 avions Transall commandés au titre du 2ème Plan Militaire. Les performances de cet avion lui permettent, par exemple, d'atteindre DAKAR et ABIDJAN sans escale, DJIBOUTI avec une escale, TANANARIVE avec deux. Outre ces moyens militaires, l'utilisation d'avions civils spécialement affrétés est prévue par les plans d'emploi.

Les moyens de transport maritime sont obtenus grâce à l'affrètement de navires civils, encadrés et protégés en tant que de besoin par les unités de la Marine de haute mer.

La Marine de haute mer

Au-delà de son rôle propre dans une action outre-mer, la Marine de haute mer doit garantir, et c'est une tâche capitale, la liberté de nos approvisionnements Vitaux face à un éventuel perturbateur de la liberté du trafic maritime. Sans doute, cette mission ne serait pas, en cas de crise grave, assurée par notre seule Marine : la liberté du trafic maritime intéresse autant que nous tous nos alliés et d'abord les États-Unis. Mais la place qui lui reviendrait dans cette action commune doit être en rapport avec l'ampleur de nos intérêts en cause.

Face à l'éventualité d'une crise plus limitée, la Marine doit disposer d'une capacité de rétorsion efficace et brutale capable de décourager ou de contrebalancer les velléités offensives d'un perturbateur de la liberté des mers.

Enfin, en temps de paix comme en temps de crise, la Marine permet au Gouvernement, par la démonstration de sa seule présence, en Méditerranée, en Atlantique et ailleurs, dans le monde entier, d'affirmer sa volonté d'action ou de médiation.

Forte aujourd'hui de 2 porte-avions, 2 porte-hélicoptères, 2 frégates et une quarantaine d'escorteurs océaniques, notre Marine de haute mer sera dotée, d'ici 1975, de plusieurs corvettes dont 4 sont actuellement en construction. La mise en construction d'un nouveau porte-hélicoptères est prévue à la fin de cette période. En outre, certaines de ses unités existantes seront modernisées.

L'ensemble de cet effort s'inscrit dans la perspective du plan naval à 15 ans. Il est rendu particulièrement nécessaire par le vieillissement de notre flotte de surface dont une part importante devra être réformée au cours du 4ème et du 5ème Plan Militaire.

Telles sont les principales capacités militaires demandées aux Forces Armées. Force nucléaire, forces de défense du territoire et forces de manœuvre sont en quelque sorte l'abri derrière lequel les Français vivent en paix sur leur sol. Quant aux moyens militaires de présence et d'action hors d'Europe, ils soutiennent les entreprises de la France dans le monde pour la défense de ses terres lointaines, le respect de ses engagements outre-mer, la prospérité de son économie et le rayonnement de sa culture.

5. LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES DES ARMÉES

Les quatre missions essentielles qui viennent d'être décrites sont la finalité de notre appareil militaire. Elles justifient les importantes ressources, financières et humaines, que la nation consacre à la mise sur pied et à l'entretien de ses forces armées.

Il reste que les Armées, par leur seule existence, constituent un potentiel très important au service de la communauté française et de la solidarité nationale.

La Gendarmerie nationale

Au contact permanent de la population, dans les villes et les campagnes, la Gendarmerie doit être ici mentionnée en premier lieu. Implantée sur l'ensemble du territoire en métropole et outre-mer, forte de 66 000 hommes - et ce nombre va croître de 2 500 dans les prochains mois - cette arme d'élite constitue depuis bientôt deux siècles un des rouages les plus solides et les plus efficaces à la fois de notre sécurité, de notre politique et de notre vie sociale.

Répartis dans les brigades territoriales, plus de 30 000 sous-officiers, soigneusement sélectionnés, assurent au profit de tous les Français nombre de tâches souvent modestes, mais toujours primordiales, tandis que les 16 000 hommes de la Gendarmerie Mobile constituent, au service de l'autorité publique, une force de maintien de l'ordre, toujours disponible, loyale, courageuse et sereine. Depuis 1970, la Gendarmerie Départementale est ouverte au contingent dont une fraction peut y effectuer son temps de service.

La Protection civile

En cas de désordre ou de cataclysme, les forces armées réparties sur le territoire peuvent mettre en œuvre, au profit de la collectivité, les moyens matériels dont elles disposent, servis par des équipes dévouées, compétentes et bien encadrées.

Viennent l'avalanche, l'incendie de forêt, la marée noire, un navire de plaisance en détresse, le blocage d'une autoroute par la neige ou plus banalement l'exode estival, et les Armées prennent leur bonne part de l'effort nécessaire. N'oublions pas certains services discrets mais fréquents. Tel le transport par voie aérienne rapide des malades en danger ou des moyens susceptibles de les sauver.

Ces activités, annexes au regard de la vocation spécifique des Armées, mais immédiatement profitables à la communauté nationale, marquent la solidarité constante des Armées à l'égard de la nation. Et dans toute situation exceptionnelle, les pouvoirs publics trouvent dans les Armées, animées par une haute idée du service, une réserve de moyens matériels et humains d'une qualité et d'une efficacité appréciées de tous.